

---

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 25 JUILLET 1879.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

1° Rapports faits, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

---

#### I

*Demande du sieur Marie-Frédéric-Alfred DE GRAND'RY.*

---

MESSIEURS,

Le sieur de Grand'ry, né le 20 octobre 1815, à Eupen (Prusse), réside en Belgique depuis l'année 1838. Il a successivement habité Verviers, Bruxelles et Heusy. Par arrêté royal du 21 août 1848, il a été autorisé à établir son domicile dans le pays.

Son père était né, en 1780, à Eupen, province et duché de Limbourg aux Pays-Bas, et sa mère, à Hodimont-Verviers.

M. de Grand'ry a satisfait aux lois sur la milice en Belgique, et servi dans la garde civique de Verviers.

Il a épousé à Theux, le 21 décembre 1840, une femme belge, Marie-Joséphine, comtesse de Pinto, dont il est veuf et qui lui a donné deux enfants nés en Belgique.

Le pétitionnaire occupe une position élevée dans la société et jouit d'une considération méritée. Presque tous ses intérêts et ses relations de famille le rattachent à notre pays.

Il prend l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur. Messieurs, de vous proposer de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
PETY DE THOZÉE.

*Pour le Président,*  
E. WILLEQUET.

---

## II

### *Demande du sieur Jean-François-Othon SCHARFF.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Scharff, né le 23 mars 1840, à Luxembourg, est arrivé dans le royaume, le 31 mai 1869. Il est employé comme vérificateur au chemin de fer de l'État et réside à Schaerbeek.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Scharff, et nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de la prendre en considération.

*Le Rapporteur,*  
PETY DE THOZÉE.

*Pour le Président,*  
E. WILLEQUET.

---

## III

### *Demande du sieur Michel-Charles-Alphonse NOËL.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Noël, né le 24 janvier 1857, à Luxembourg, maréchal des logis au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison à Liège, a fait ses études humanitaires à l'athénée royal d'Arlon, de 1873 à 1876. Après avoir obtenu le diplôme de gradué en lettres, il a contracté un engagement volontaire de huit années dans l'armée belge, le 14 septembre 1876.

Il avait concouru au tirage de la milice dans le grand-duché de Luxembourg, et n'avait pas été appelé au service.

La preuve de cinq années de résidence en Belgique, se trouve consignée dans

le certificat de M. le préfet des études de l'athénée d'Arlon et l'extrait matricule du régiment auquel ce sous-officier appartient.

Les autorités consultées donnent les meilleurs renseignements sur les antécédents et la conduite du pétitionnaire.

Le sieur Noël prend l'engagement d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi du 13 février 1844.

La commission est d'avis qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
PETY DE THOZÉE.

*Pour le Président,*  
E. WILLEQUET.

2° Rapport fait, au nom de la commission, par M. PATERNOSTER.

#### IV

*Demande du sieur Jean-Nicolas-Jules DOUDOUX.*

MESSIEURS,

Le sieur Doudoux, boucher à Orchimont (Luxembourg), est né à Monthermé (France), le 30 juin 1854 ; il est arrivé, avec sa famille, à Orchimont, à l'âge de deux ans, et n'a cessé d'habiter cette commune où il s'est marié, en 1878, avec une Belge.

Tous les rapports des autorités compétentes constatent que le requérant a toujours eu une excellente conduite ; il a servi comme milicien au régiment des grenadiers de Belgique ; il est parvenu au grade de sergent.

Il sollicite aujourd'hui un emploi dans la douane, et c'est à cette fin qu'il demande la naturalisation.

Le sieur Doudoux ne se trouve pas dans des conditions d'exemption du droit d'enregistrement, mais il s'engage à le payer. Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

*Le Rapporteur,*  
PATERNOSTER.

*Le Président.*  
E. VANDAM.